



EN MOUVEMENT VERS MON ÉCOLE!

LES CORRIDORS SCOLAIRES SÉCURITAIRES

ÉCOLE
SAINT-JEAN

ENCOURAGEZ VOS ENFANTS
À EMPRUNTER CES CORRIDORS
SCOLAIRES ET..

ENTREZ DANS LE MOUVEMENT !





À PIEDS, À VÉLO, VILLE ACTIVE



Dans le cadre de la mise en place de son premier Plan de mobilité active et durable, la Ville de Sainte-Catherine a initié, au printemps, la démarche À pieds, à vélo, ville active avec les écoles primaires et en collaboration avec Vélo-Québec, Nature-Action Québec et le CISSS Jardins-Roussillon.

NOTRE DÉMARCHE

Cette démarche globale vise à faciliter et favoriser les déplacements actifs des enfants et de leurs parents sur le trajet domicile-école-travail, et ce, en créant des environnements sécuritaires par le biais de plans de déplacement spécifiques à chaque école.

Ainsi, la Ville est fière de vous présenter les nouveaux parcours de corridors scolaires facilement repérables par les enfants grâce aux pictogrammes et au marquage au sol distinctif sur le chemin de l'école.

CORRIDORS SCOLAIRES

REPÈRES VISUELS

Afin d'augmenter la sécurité des enfants sur le chemin vers l'école, la Ville a mis en place des repères visuels distinctifs facilement repérables.



Panneaux de signalisation identifiant les zones et corridors scolaires



Points bleus au sol pour marquer le chemin des corridors scolaires

ENTREZ DANS LE MOUVEMENT!

PLUS D'ENFANTS ACTIFS
SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

SENTIMENT DE
SÉCURITÉ ACCRU

DIMINUTION DU
TRAFIC AUTOMOBILE
PRÈS DE L'ÉCOLE

ACCÈS À L'ÉCOLE
PLUS SÉCURITAIRE

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



ENFANTS MARCHEURS OU À VÉLO

Le plus tôt possible, je marche sur un corridor scolaire identifié par des points bleus au sol.

Je marche, si possible, en compagnie de mes amis ou mes voisins.

Je traverse toujours aux intersections et jamais entre deux automobiles stationnées.

Je traverse aux intersections protégées par un arrêt ou un brigadier.

Je respecte les arrêts obligatoires et les consignes du brigadier.

Lorsqu'il n'y a pas de trottoir, je marche sur le côté de la rue le plus près possible de la bordure.

J'emprunte toujours le même trajet pour aller et revenir de l'école.

Je ne joue pas dans la rue.

Je ne m'approche pas des personnes inconnues qui essaient de m'attirer avec des bonbons, un cadeau, de l'argent, un animal ou même un message de mes parents.



PARENTS AUTOMOBILISTES

Respecter la limite de vitesse maximale de 30 km/h.

Respecter les zones d'arrêt interdit.

Suivre les directives des brigadiers.

Accorder la priorité aux élèves qui traversent une rue, qu'ils soient accompagnés ou non d'un brigadier.

Ne pas faire de virage en U ou toute autre manœuvre dangereuse à l'intérieur de la zone scolaire.

Idéalement, faites débarquer votre enfant du côté bordure ou trottoir et non du côté de la rue (côté passager).

Ne pas faire de textos ou d'appels au volant.



CONSIGNES DE SÉCURITÉ AUTOUR DE L'ÉCOLE

Ne pas utiliser le stationnement du personnel ou le débarcadère d'autobus pour déposer vos enfants.

Déposez vos enfants au débarcadère en façade de l'école. Stationnement interdit dans cette zone.

Respecter le débarcadère réservé aux autobus scolaires. Arrêt et stationnement interdit dans cette zone.

Les élèves ne doivent pas circuler dans le stationnement du personnel.

Respecter l'arrêt obligatoire situé près de l'entrée du stationnement du personnel.

Respecter la présence du corridor scolaire et la priorité aux piétons le long de la rue Bédard face aux accès du stationnement du centre municipal Aimée-Guérin.

À L'AIDE DU PLAN :

1 Déterminez le meilleur trajet pour se rendre de la maison à l'école avec votre enfant.

2 Pratiquez cette route quelques fois ensemble avant la rentrée scolaire pour le sécuriser.



- LÉGENDE**
- CORRIDORS SCOLAIRES
 - PISTES CYCLABLES
 - TROTTOIRS
 - BRIGADIERS